



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la stratégie provinciale de lutte contre les opiacés sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 207 jusqu'à 10 h 50 puis au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 206.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient.

MM. SWAN, CURRY, SARAN, SMOOK, YAKIMOSKI, MARCELINO (Tyndall Park) et MICHALESKI posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SMOOK, SWAN et YAKIMOSKI interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} LAMOUREUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 206 — *Loi sur l'obligation redditionnelle en matière de soins de santé (modification de la Loi sur les services de santé et de la Loi sur l'assurance-maladie)/The Health Care Accountability Act (Health Services Act and Health Services Insurance Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} GUILLEMARD intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX

LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SWAN
WIEBE 16

CONTRE

BINDLE
COX
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
TEITSMA
WHARTON
WOWCHUK
YAKIMOSKI 29

M. KINEW présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Droits égaux des Premières Nations

Attendu :

que dans son jugement du 26 janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu que le gouvernement fédéral commettait un acte discriminatoire fondé sur la race à l'égard de 163 000 enfants autochtones en finançant de manière insuffisante les services d'aide sociale à l'enfance dans les réserves;

que l'éducation des Premières Nations dans les réserves fait l'objet d'une insuffisance chronique de financement étant donné que les fonds dépensés en moyenne par élève autochtone sont de 30 % inférieurs à la moyenne nationale, ce qui signifie que 110 000 élèves des Premières Nations ne bénéficient pas d'une éducation d'une qualité équivalente à celle offerte aux élèves non autochtones;

que depuis 1996, les augmentations du financement accordé aux services sociaux dans les réserves ont été limitées à 2 %, ce qui n'a pas permis de répondre aux besoins de la population autochtone croissante;

que les membres des Premières Nations se voient refuser de nombreux services de santé qui devraient normalement être pris en charge;

que dans ses appels à l'action la Commission de vérité et réconciliation du Canada a donné comme directive au gouvernement fédéral d'assurer un financement comparable de l'éducation dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci, de mettre en œuvre le principe de Jordan selon lequel les réserves bénéficieraient du même financement pour les services sociaux et de santé et d'adopter les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre pour la réconciliation;

que le premier ministre a promis de mettre en œuvre l'ensemble des 94 appels à l'action de la Commission et a indiqué que les initiatives annoncées ne seront mises en œuvre qu'après les prochaines élections fédérales;

que le Manitoba compte l'un des pourcentages les plus élevés de personnes vivant dans des réserves et l'une des populations autochtones les plus importantes au pays, et qu'il est donc essentiel d'investir dans leur avenir pour veiller à la prospérité économique future de la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à demander au gouvernement fédéral de fournir immédiatement le financement nécessaire qui permettrait d'éliminer les écarts en ce qui a trait à l'éducation et aux services sociaux et de santé pour les membres des Premières Nations vivant dans des réserves, et de verser ce financement en collaboration avec eux et conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Il s'élève un débat.

M. KINEW intervient.

MM. LAGIMODIERE, MARCELINO (Tyndall Park), EWASKO, SARAN, GERRARD et NESBITT, M^{mes} KLASSEN et LATHLIN ainsi que M. ISLEIFSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LAGIMODIERE et SARAN, M. le *ministre* SCHULER ainsi que M^{me} KLASSEN interviennent. M. NESBITT exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 7 et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, à la demande du leader de l'opposition à l'Assemblée, l'Assemblée convient de siéger une heure entière jusqu'à 12 h 7 afin de débattre d'une proposition émanant d'un député.

Pendant le débat, M^{me} la *ministre* SQUIRES soulève une question de privilège au sujet de commentaires désobligeants qui auraient été faits par le député de Wolseley durant la période des questions orales du 6 octobre 2016 et présente une motion voulant qu'il ait été porté atteinte à ses privilèges parlementaires et que le député de Wolseley présente des excuses à l'Assemblée.

M. MALOWAY intervient.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant le dépôt de projets de loi, M. ALTEMEYER invoque le *Règlement* au sujet de présumés commentaires désobligeants que lui a attribués la ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M. le *ministre* CULLEN dépose :

le rapport annuel de l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;

(Document parlementaire n° 54)

le rapport annuel d'Entrepreneuriat Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;

(Document parlementaire n° 55)

le rapport annuel du Conseil de promotion de la coopération pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n° 56)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. WIEBE, M^{me} GUILLEMARD, M^{me} la *ministre* COX, M^{me} LAMOUREUX et M. FLETCHER font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. LINDSEY intervient.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 21 juin 2016, le débat est interrompu.

M^{me} LAMOUREUX intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
JOHNSON
JOHNSTON
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 30

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
KINEW
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE..... 14

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 24, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger